



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mercredi 19 décembre 2018, à 19 h, au Centre communautaire Chapdelaine, au 878, rue Saint-Pierre et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Alain Chapdelaine	Maire suppléant
Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Alain Chapdelaine.

Est absent : Monsieur Martin Larivière, conseiller

Est aussi présente : Madame Guylaine Pelletier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Ordre du jour

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance**
 - 2.1. Constatation de l'avis de convocation
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Prévisions budgétaires 2019**
 - 4.1. Présentation
 - 4.2. Adoption
- 5. Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 – Adoption**
- 6. Période de questions**
- 7. Levée de la séance**

2.1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire conformément aux dispositions du *Code municipal*.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-367



4. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

4.1. PRÉSENTATION

Madame Guylaine Pelletier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe explique et dépose les prévisions budgétaires 2019.

Ledit document est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

2018-12-368

4.2. ADOPTION

Il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- d'approuver et d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2019, telles que présentées, soit :
 - Revenus : 2 796 217\$
 - Dépenses de fonctionnement : 2 640 296\$
 - Remboursement de la dette à long terme : 85 705\$
 - Remboursement au fonds de roulement : 46 300\$
 - Affectations – Surplus accumulé libre : 100 000\$

Adopté à l'unanimité

2018-12-369

5. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

La directrice générale adjointe, Madame Guylaine Pelletier, présente le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu:

- d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021, tel que présenté. Ledit programme est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.
 - Projet pour 2019 : 756 500 \$
 - Projet pour 2020 : 1 878 000 \$
 - Projet pour 2021 : 1 175 000 \$

Adoptée à l'unanimité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

2018-12-370

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- que la séance soit levée à 19 h 25.

Adoptée à l'unanimité



Alain Chapdelaine
Maire suppléant

Guylaine Pelletier
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, Alain Chapdelaine, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine, maire suppléant